

Commentaires de Destination Maternity et d'Orchestra-Prémaman sur la fusion

La fusion reste en bonne voie pour être réalisée au cours du troisième trimestre 2017

MOORESTOWN, NEW JERSEY (USA) et MONTPELLIER, FRANCE (le 2 juin 2017) – Destination Maternity Corporation (NASDAQ:DEST) et Orchestra-Prémaman S.A. (ENXTPA:KAZI) ont annoncé aujourd'hui qu'ils continuent à réaliser des progrès en vue de leur fusion qui reste en bonne voie pour être réalisée au cours du troisième trimestre de l'exercice social 2017 de Destination Maternity.

Le travail se poursuit sur la préparation du *Registration Statement on Form F-4* qui doit être déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* (la « SEC ») relatif aux actions Orchestra-Prémaman représentées par des *American Depositary Shares* devant être transférés aux actionnaires de Destination Maternity en échange de leurs actions Destination Maternity au jour de réalisation de la fusion, ainsi que le dépôt coordonné auprès du régulateur français d'Orchestra-Prémaman, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »). Les deux sociétés continuent à travailler sur le processus réglementaire, ainsi que sur les plans d'intégration. Le dépôt public auprès de la SEC devrait intervenir à la suite du dépôt des comptes annuels audités d'Orchestra-Prémaman relatifs à l'exercice social clos le 28 février 2017 qui, conformément à la réglementation française, doivent être déposés le 30 juin 2017 au plus tard. La fusion reste soumise à d'autres conditions habituelles, y compris l'approbation des Assemblées Générales des actionnaires de Destination Maternity et d'Orchestra-Prémaman. Les deux sociétés restent confiantes quant à la réalisation de l'opération qui devrait intervenir avant la fin du troisième trimestre de l'exercice social 2017 de Destination Maternity.

A propos de la fusion

Comme annoncé précédemment, par communiqué en date du 20 décembre 2016, les conseils d'administration d'Orchestra-Prémaman et Destination Maternity ont approuvé à l'unanimité la fusion entre ces deux sociétés. Au jour de réalisation de la fusion, chaque actionnaire de Destination Maternity recevra 0,5150 action ordinaire d'Orchestra-Prémaman sous la forme d'*American Depositary Shares* qui seront cotés sur le NASDAQ. En principe, l'échange de titres ne devrait pas être imposable au titre de l'impôt fédéral sur le revenu pour les actionnaires de Destination Maternity.

A la suite de la réalisation de l'opération, les actionnaires de Destination Maternity détiendront 28% de la société fusionnée, dont environ 3% devant être acquis par un affilié d'Orchestra-Prémaman au titre des actions Destination Maternity qu'il détient.

Concernant Destination Maternity

Destination Maternity est le plus important concepteur et détaillant de vêtements de maternité au monde. Au 28 janvier 2017, Destination Maternity exploitait 1 220 points de vente aux États-Unis, au Canada, à Porto Rico, y compris 515 magasins, principalement sous les noms de Motherhood Maternity®, A Pea in the Pod® et Destination Maternity®, ainsi que 705 emplacements loués dans des grands magasins. La société vend également des marchandises en ligne, principalement par l'intermédiaire des sites Internet dédiées à certaines marques, motherhood.com et apeainthepod.com, ainsi que sur son site Internet destinationmaternity.com. Destination Maternity a un réseau de franchises et des relations avec des fournisseurs de produits au Moyen-Orient, en Corée du Sud, au Mexique, en Israël et en Inde. Au 28 janvier 2017, Destination Maternity comptait 213 magasins franchisés à travers le monde, y compris 19 magasins propres exploités sous l'une des marques phares de la société et 194 emplacements dits « shop in shop ».

Concernant Orchestra-Prémaman

Le groupe Orchestra crée, fabrique, achète et vend une large gamme de produits d'habillement pour enfants et de puériculture. La gamme de produits du Groupe comprend actuellement des vêtements et des chaussures pour les enfants de 0 à 14 ans, des vêtements de maternité et des produits de puériculture. Depuis 2012, Orchestra-Prémaman est un des leaders sur le marché européen des produits pour l'enfance, notamment grâce à plusieurs opérations de croissance externe telles que l'acquisition de Baby 2000 et du groupe Prémaman, créé en 1947, qui est la plus ancienne marque de vêtements de maternité. Cette stratégie de croissance et de développement dans le secteur des produits pour l'enfance s'inscrit dans la continuité du succès du premier méga-magasin ouvert à Saint-Aunès, basé sur un concept entièrement centré sur la petite enfance. Fort d'une implantation internationale renforcée, le Groupe opère désormais dans plus de 40 pays, vendant plus de 80 millions d'articles chaque année.

Autres informations

La présente communication ne constitue pas une offre d'achat ou la sollicitation d'une offre de vente de valeurs mobilières ou la sollicitation de vote ou d'approbation. Elle ne constitue pas un prospectus ou un document équivalent à un prospectus. La présente communication porte sur le projet de rapprochement entre Destination Maternity et Orchestra-Prémaman (la « Fusion »). Le projet de rapprochement sera soumis aux actionnaires de Destination Maternity et d'Orchestra-Prémaman pour examen et approbation. Destination Maternity et Orchestra-Prémaman déposeront les documents nécessaires auprès (i) de la SEC, y compris un *registration statement* (document de référence/note d'opération) sur formulaire F-4 pour Orchestra-Prémaman, qui comprendra un *proxy statement* (prospectus préalable à un vote) de Destination Maternity et un prospectus d'Orchestra-Prémaman, et (ii) de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France. Destination Maternity enverra par courrier le *proxy statement/prospectus* à ses actionnaires et Orchestra-Prémaman mettra à disposition la note d'opération ainsi que tout autre document pertinent relatif à l'assemblée générale des actionnaires. La présente communication ne remplace pas le *F-4 registration statement*, le *proxy statement/prospectus*, le document de référence, la note d'opération ainsi que tout autre document que Destination Maternity et/ou Orchestra-Prémaman pourraient déposer auprès de la SEC ou de l'AMF dans le cadre de l'opération proposée. **LES INVESTISSEURS ET LES ACTIONNAIRES SONT VIVEMENT ENCOURAGÉS À LIRE ATTENTIVEMENT LE REGISTRATION STATEMENT, PROXY STATEMENT/PROSPECTUS ET LES AUTRES DOCUMENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA SEC AINSI QUE LA NOTE D'OPÉRATION TELLE QUE VISÉE PAR L'AMF, DONT LES FACTEURS DE RISQUES PRÉSENTÉS DANS CES DOCUMENTS, DES QU'ILS DEVIENNENT DISPONIBLES, PARCE QU'ILS CONTIENNENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR DESTINATION MATERNITY, ORCHESTRA-PREMAMAN ET L'OPÉRATION PROPOSÉE.** Les investisseurs et les actionnaires peuvent obtenir gratuitement des copies de ces documents (dès qu'ils deviennent disponibles) et des autres documents connexes déposés auprès de la SEC sur le site Internet de la SEC à l'adresse www.sec.gov, ainsi que des copies de ces documents et des autres documents annexes déposés auprès de l'AMF, dont le document de référence d'Orchestra-Prémaman, soit sur le site web d'Orchestra, <http://www.orchestra-kazibao.com/>, ou sur le site web de l'AMF, <http://www.amf-france.org/>. Les investisseurs peuvent demander des exemplaires des documents déposés auprès de la SEC par Destination Maternity en adressant une demande au service des relations investisseurs de Destination Maternity, à Destination Corporation, Attention : Investor Relations, 232 Strawbridge Drive, Moorestown, NJ 08057 USA ou au service des relations investisseurs de Destination Maternity au +1 203-682-8225 ou par courriel à l'adresse DestinationMaternityIR@icrinc.com. Les investisseurs peuvent demander des copies des documents déposés par Orchestra-Prémaman auprès de l'AMF ou de la SEC en adressant une demande à l'attention de: ACTIFIN, à l'attention de Stéphane Ruiz au + 33 01 56 88 11 15 en France ou par courriel à l'adresse sruiz@actifin.fr.

Participants à la sollicitation de votes

Destination Maternity, Orchestra-Prémaman et leurs administrateurs et dirigeants respectifs peuvent être considérés comme constituant des participants à la sollicitation de procurations auprès d'actionnaires dans le cadre de l'approbation de la Fusion et peuvent avoir des intérêts directs ou indirects dans la Fusion. Des informations sur les administrateurs et dirigeants d'Orchestra-Prémaman sont énoncées dans le Document de référence de 2015 d'Orchestra-Prémaman intégrant le rapport financier annuel, qui peut être obtenu gratuitement sur le site d'Orchestra-Prémaman à l'adresse <http://www.orchestra-kazibao.com/informations-financieres/>. Les informations sur les administrateurs et dirigeants de Destination Maternity et leurs participations respectives dans Destination Maternity par détention d'actions ou autrement sont énoncées dans le *proxy statement* sur formulaire 14A de Destination Maternity pour l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2016 qui a été déposée auprès de la SEC le 18 avril 2016, ainsi que dans son rapport annuel sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 30 janvier 2016, qui a été déposé auprès de la SEC le 14 avril 2016. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la SEC à l'adresse www.sec.gov et dans la rubrique « Investisseurs » du site Internet de Destination Maternity à www.investor.destinationmaternity.com. Des renseignements complémentaires concernant les intérêts des participants à la sollicitation de procurations dans le cadre de la Fusion seront inclus dans le *proxy statement/prospectus* et le *registration statement* qu'Orchestra-Prémaman déposera auprès de la SEC en lien avec la sollicitation de procurations par les actionnaires de Destination Maternity relative à l'approbation de la Fusion.

Avertissement concernant les déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives (au sens du « Private Securities Litigation Reform Act » de 1995), en ce compris des déclarations relatives à la Fusion, du plan de redressement de Destination Maternity et son incidence potentielle sur les bénéficiaires, chiffre d'affaires, ventes comparables, autres résultats opérationnels, liquidité et condition financière, et diverses projets opérationnels. Les déclarations prospectives peuvent être identifiées, entre autres, par l'utilisation de termes prospectifs tels que « croit », « s'attend », « peut », « doit », « devrait », « cherche », « pro forma », « prévoit », « envisage », « continue », « pourrait », « estime », « projette », « potentiel », « prédit », « but », « objectif », ou le négatif de l'un de ces termes, ou des termes comparables, ou par des discussions sur nos perspectives, plans, buts, stratégies ou intentions. Ces déclarations prospectives et toute autre déclaration qui peuvent être faites de temps en temps par la direction de Destination Maternity et d'Orchestra-Prémaman comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes liés à la performance opérationnelle et aux perspectives de Destination Maternity et des activités combinées de Destination Maternity et Orchestra-Prémaman suite à la Fusion, ainsi que d'autres événements futurs et leurs effets potentiels sur Destination Maternity et la société issue de la Fusion proposée qui sont soumis à des risques et incertitudes. Les facteurs suivants, entre autres, pourraient faire en sorte, à l'avenir, que les résultats, performances, réalisations ou résultats de Destination Maternity diffèrent sensiblement des résultats, performances ou réalisations futurs indiqués expressément ou implicitement dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs comprennent, entre autres, des déclarations relatives (i) à la possibilité que la Fusion ne se réalise pas ou ne se réalise pas au moment prévu ou à ce que Destination Maternity et Orchestra-Prémaman, afin d'obtenir les autorisations gouvernementales et réglementaires, soit obligés de modifier certains aspects de la Fusion ou d'accepter des conditions qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la société issue de la Fusion proposée ou sur les avantages escomptés de la Fusion proposée; (ii) à la capacité d'obtenir les autorisations nécessaires des actionnaires de Destination Maternity et d'Orchestra-Prémaman, dans le cadre des conditions et du calendrier proposés; (iii) aux avantages de la Fusion, y compris les résultats financiers et opérationnels de la société issue de la Fusion proposée, les plans, objectifs, attentes et intentions de Destination Maternity ou d'Orchestra-Prémaman et à la capacité de réaliser les synergies ou les économies attendues de la Fusion proposée aux montants ou dans le délai prévu; (iv) au risque que des offres ou propositions d'acquisition concurrentes soient effectuées; (v)

à la capacité d'intégrer les activités de Destination Maternity et d'Orchestra-Prémaman de manière opportune et rentable; (vi) à l'incertitude inhérente aux projections financières; (vii) au préjudice potentiel résultant de l'annonce ou de la réalisation de la Fusion proposée sur les relations avec la clientèle, les fournisseurs, les employés et d'autres personnes ; et (viii) d'autres facteurs mentionnés dans le *Annual Report on Form 10-K* de Destination Maternity ou le document de référence d'Orchestra-Prémaman, y compris ceux énoncés à la rubrique «Facteurs de risque». En outre, ces déclarations prospectives dépendent nécessairement d'hypothèses, d'estimations et de dates qui peuvent être inexactes ou imprécises et impliquer des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus. En conséquence, les déclarations prospectives incluses dans cette communication ne prétendent pas constituer des prédictions d'événements ou de circonstances futures et peuvent ne pas être réalisées.

Les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date indiquée. Sous réserve des lois applicables, y compris les lois sur les valeurs mobilières aux États-Unis et les règles et règlements de la SEC, nous n'assumons aucune obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives pour refléter les résultats réels, les changements d'hypothèses ou les changements d'autres facteurs affectant ces déclarations prospectives. Rien dans la présente communication ne sera réputé être une prévision, une projection ou une estimation de la performance financière future de Destination Maternity, d'Orchestra-Prémaman, ou de la société issue de la Fusion proposée, à la suite de la réalisation de la Fusion proposée ou autrement. Aucune déclaration dans la présente communication ne doit être interprétée comme signifiant que le bénéfice par action, les bénéfices, les marges ou les flux de trésorerie de Destination Maternity ou de la société issue de la Fusion proposée pour les exercices actuels ou futurs correspondraient nécessairement ou dépasserait les chiffres historiques publiés.

La présente communication rédigée en français constitue une version traduite à titre indicatif, accompagnant la communication principale rédigée en langue anglaise.

CONTACTS:

Destination Maternity

ICR, Inc.
Allison Malkin
Caitlin Morahan
DestinationMaternityIR@icrinc.com
+1 203-682-8225

Orchestra-Prémaman S.A.

Investors & Media

ACTIFIN
Stéphane Ruiz
sruiz@actifin.fr, +33 01 56 88 11 15